

Marie Moret au maire de Lesquielles, 13 novembre 1885

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)

Collation2 p. (107r, 108r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au maire de Lesquielles, 13 novembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44369>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [13 novembre 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Maire de Lesquielles-Saint-Germain](#)

Lieu de destination Lesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Description

Résumé Marie Moret accepte le prix proposé pour les terrains jouxtant sa propriété que la mairie de Lesquielles lui vend (75 F l'are), à condition de pouvoir prendre les matériaux nécessaires aux remblais de son terrain dans la carrière de la commune.

Mots-clés

[Construction](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Bourgeois \[monsieur\]](#)
- [Patte, Albert](#)
- [Wasse, Marc \(veuve\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 21/08/2024

107

Guise Familière 13 Novembre 89

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier fixant à 75 francs l'are les terrains que la commune de Sequelles veut bien me vendre.

Je consent à accepter ce prix pour les terrains attenant à ma propriété, à partir de l'angle du mur de M. Bourgeois, en ligne droite avec la limite de la propriété de Mad^e Mme Marc Haas, sur la partie supérieure des terrains que la commune propose de me céder. Je laisserai à la commune le soin de disposer des parcelles restantes en faveur des propriétaires riverains.

J'évalue les terrains que je suis disposé à acquérir à une contenance de 4 ares, ce qui est plus que la contenance réelle si l'on tient compte que l'arpentage a compris les empiètements faits par la commune sur les talus.

ce serait donc au total une somme de trois cents francs.

Je mets, en outre, pour condition à mon acceptation d'avoir le droit de prendre dans la carrière que la Commune ouvre sur les terrains de M. Patte, tous les matériaux qui seront nécessaires aux remblais que j'aurai à faire sur ma propriété.

Je vous serais obligée, Monsieur le Maire, de bien vouloir me faire connaître si je puis faire commencer sur ces terrains les travaux que je désire y voir exécuter, afin de maintenir de l'ouvrage aux ouvriers ?

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de toute ma considération

Marie Moret